

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX
INVESTISSEMENTS
AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse n°23 (F)

6-7 octobre 2009

Allocution prononcée par M. **CHRISTIAN NOYER**,
Gouverneur suppléant du Fonds monétaire international pour la **FRANCE**,
en séance plénière

**Allocution prononcée par M. CHRISTIAN NOYER,
Gouverneur suppléant du Fonds monétaire international pour la France,
en séance plénière**

M. Le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Mesdames et Messieurs les délégués,

La France a toujours défendu la nécessité d'un rôle central pour les institutions financières internationales. Leur contribution déterminante depuis le début de la crise a montré la pertinence de cette analyse. Leur renforcement est maintenant un impératif si nous voulons construire une gouvernance mondiale plus efficace. Des objectifs clairs et ambitieux ont été fixés à ce titre par la communauté des États membres, notamment sous l'impulsion des chefs d'État et de gouvernement du G20.

*

1. Le respect de nos engagements internationaux destinés à donner au FMI et à la Banque mondiale les moyens de remplir pleinement leur mandat demeure un objectif essentiel.

FACE À UNE DÉGRADATION RAPIDE DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE, LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE ONT DÉMONTRÉ LEUR CAPACITÉ D'ADAPTATION ET DE RÉACTION AVEC UN OBJECTIF MAJEUR : RÉPONDRE, DANS L'URGENCE, À L'ACCROISSEMENT DES BESOINS DE FINANCEMENT DE CERTAINS DE LEURS MEMBRES ET LES AIDER À AFFRONTER LES PROCHAINS DÉFIS ÉCONOMIQUES MONDIAUX.

Démontrant sa forte mobilisation collective, la communauté internationale, avec l'aide de l'action énergique du G20, a triplé les ressources du FMI afin de permettre aux États de faire face à leurs difficultés de balances des paiements. Je souligne que la France a été l'un des premiers pays signataires en Europe d'un accord de prêt bilatéral avec le FMI. Nous devons à présent parachever ces efforts, en intégrant toutes les contributions dans les nouveaux accords d'emprunts élargis et plus flexibles, cadre d'ensemble reflétant notre solidarité.

Le Fonds a en parallèle su rapidement réformer avec succès son cadre d'intervention et ses instruments, notamment au travers de l'introduction de la Ligne de crédit flexible (FCL), qui

constitue une avancée majeure. Trois pays – le Mexique, la Pologne et la Colombie – en ont ainsi bénéficié sans pour autant en faire usage, ce qui montre que l'instrument a été bien calibré et a répondu efficacement aux besoins des membres. Dans le même ordre d'idée, la réforme du cadre d'intervention dans les pays pauvres a permis opportunément d'amortir les effets de la crise sur les plus vulnérables.

Je salue également l'effort nouveau des pays qui nous ont rejoints dans le cadre des mécanismes d'échanges volontaires de DTS, qui permettront de renforcer l'efficacité des allocations exceptionnelles de DTS pour les besoins de financement de balance des paiements.

Dans un contexte de crise mondialisée, il nous semble crucial d'intensifier notre action en faveur des pays dont les revenus demeurent faibles. Il s'agit d'une priorité urgente compte tenu de leurs besoins accrus et du caractère limité des ressources disponibles. La France, conjointement avec le Royaume-Uni, a annoncé qu'elle redistribuerait une partie de son allocation de DTS au bénéfice de la Facilité du FMI pour le financement des pays pauvres, à hauteur de l'équivalent de 2 Mds de dollars. Elle appelle ses partenaires à prendre leur part de l'effort et à rejoindre le groupe des bailleurs.

Les crises récentes – énergétique, alimentaire, financière, économique – nous ont aussi montré les limites des modes d'intervention actuels de la communauté financière internationale. La réforme des instruments du FMI en a été une réponse. La Banque mondiale doit à son tour redéfinir son action et mettre en place des mécanismes de protection spécifiques pour les pays et les populations les plus vulnérables ; elle doit reformer ses instruments et politique d'intervention pour faire le meilleur emploi de ses ressources. A cet effet, la Banque mondiale pourrait rapidement étudier quatre pistes : premièrement, la création au sein de l'AID d'une capacité pérenne d'intervention souple et réactive, destinée à déployer une aide budgétaire rapide et massive ; deuxièmement, promouvoir davantage les projets régionaux en faisant de l'AID un instrument d'intégration régionale ; troisièmement, une réforme des instruments de la BIRD, afin d'adapter leurs conditions aux caractéristiques particulières de la crise ; et enfin une mise à jour de la stratégie d'allocation des fonds, et d'éligibilité des pays clients, en particulier de la règle régissant l'émancipation des pays à haut revenu de la Banque.

L'efficacité de l'utilisation des fonds constitue une question d'autant plus cruciale que, si de nouvelles ressources devaient être apportées au Groupe, il conviendrait de s'assurer que celles-ci soient bien destinées au renforcement de son bilan, donc de sa capacité d'engagement, et non à la subvention de ses opérations. Cette dimension ne doit pas être

perdue de vue, à côté des réformes entreprises, dans le cadre de la revue du capital de la BIRD et de la SFI, et de la redéfinition de leurs stratégies. En outre, il faut éviter toute concurrence entre l'AID et la BIRD dans la collecte de nouvelles ressources.

2. Les modalités de gouvernance des institutions internationales doivent être repensées de manière globale.

Le renforcement de la légitimité du Fonds et de la Banque mondiale est devenu une étape incontournable de la réforme de ces institutions qui doivent désormais s'inscrire dans un nouvel ordre économique mondial.

La réforme du fonctionnement interne du FMI doit être aujourd'hui appréhendée selon ses différentes composantes. Tous les sujets doivent être traités de concert: réalignement et augmentation des quotes-parts, activation du Conseil ministériel, efficacité du Conseil d'administration, diversité du personnel et des dirigeants, amélioration du processus de prise de décision dont les seuils de vote. S'agissant plus particulièrement des quotes-parts, nous participerons activement aux travaux qui seront réalisés dans le cadre de l'accord trouvé à Pittsburgh afin de permettre un transfert de quotes-parts des pays surreprésentés vers les sous-représentés en se fondant sur la formule actuelle de calcul et en vue d'aboutir à une meilleure représentation des pays émergents et en développement dynamiques.

Cet effort n'est cependant qu'un élément de l'agenda. D'autres enjeux doivent être intégrés à notre réflexion si nous voulons maintenir la pertinence de nos institutions. De ce point de vue, la question de l'extension du mandat du FMI à la stabilité financière et à la surveillance du compte de capital me semble essentielle. Cela serait en outre cohérent avec le rôle central dévolu au FMI dans le nouveau « cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée » du G20. En effet, les déséquilibres mondiaux se sont accrus et la crise a montré que leur financement est fragile, alors que les interdépendances sont intenses. Le FMI doit pouvoir prendre toute sa part dans les deux défis à venir : la coordination des stratégies de sortie de crise et le renforcement du potentiel de croissance à long terme.

Il est important que la Banque mondiale poursuive également la réforme de sa gouvernance. Un des enjeux auxquels nous devons nous attaquer est de s'assurer que l'assistance financière apportée aux pays émergents et aux pays les plus pauvres soit équilibrée, en gardant à l'esprit l'objectif prioritaire de lutte contre la pauvreté. En vue des prochains comités de printemps, le rééquilibrage de l'actionnariat au sein du groupe Banque mondiale (BIRD, SFI) doit s'effectuer en conformité avec le mandat de la Banque, c'est-à-dire ne

bénéficiaire qu'aux pays en développement sous-représentés, par dilution de tous les pays surreprésentés, quel que soit leur niveau de revenu. Nous devons également nous efforcer de maintenir un partage équilibré des responsabilités au sein de l'actionnariat du Groupe ; en particulier au sein de l'AID dont les concours financiers ne dépendent aujourd'hui que d'un trop faible nombre d'États membres, notamment européens, dont le poids dans le capital diminue par ailleurs. Ce n'est pas une dynamique soutenable.

*

Notre réponse à la plus grave crise financière depuis les années 1930 a été collective et solidaire. Il est primordial que cette dynamique internationale soit maintenue et intensifiée. Les efforts que nous avons engagés, dans le cadre d'une réforme d'ensemble, pour accroître la capacité financière de ces institutions, adapter leurs modes d'intervention et améliorer leur gouvernance doivent être poursuivis.